JCB/CB

#### **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2014- 702 /PRES/PM/MICA Portant adoption du document de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA) au Burkina Faso et son Plan d'Actions Opérationnel 2015-2017.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

le Décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du **V**U Premier Ministre;

le Décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition VU Gouvernement;

- le Décret n°2013-104/PRES/PM du 07 mars 2013 portant attributions des membres VU du Gouvernement;
- le Décret n°2013-853/PRES/PM/MICA du 03 octobre 2013 portant organisation  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat;
- le décret N°2012-548/PRES/PM/MICA du 08 juillet 2012 portant adoption de la  $\mathbf{V}\mathbf{U}$ Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA)
- SUR Rapport du Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juillet 2014; Le

#### DECRETE

#### Article 1:

Sont adoptés le document de la Stratégie nationale de développement de l'artisanat au Burkina Faso (SNDA-BF) et son Plan d'Action Opérationnel 2015-2017 joints en annexe.

#### Article 2:

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 aout 2014

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Patierdé Arthur KAFANDO

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT



BURKINA FASO Unité -- Progrès -- Justice

La Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat du Burkina Faso (SNDA-BF)

#### **SOMMAIRE**

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
	I.1 Contexte	5
	I.2 Justification	6
II.	APERCU SUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT	7
	II.1 LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT	<b>7</b>
	II.1.2 La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)  II.1.3 Les Organisations d'Artisans	9
	II.1.4 Les Partenaires Techniques et Financiers  II.2 LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ARTISANAT	
	II.3 QUELQUES TRAITS CARACTERISTIQUES DU SECTEUR DE L'ARTISANAT  II.3.1 Définition, structures et population de l'artisanat au Burkina Faso  II.3.2 Artisanat et secteur informel	10
	II.3.3 Organisation, structuration et règlementation du secteur de l'artisanat	12
	II.3.5 Financement dans le secteur de l'artisanat	13
III. BL	POLITIQUE ET STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISA JRKINA FASO	
	III.1 POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT	15
	III.1. Vision	
	III.2 STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT DU BUR	KINA
	FASO (SNDA-BF)	
	III.2.1 Objectifs de la SNDA	
	III.2.2 Axes stratégiques	
	III.3 COHERENCE AVEC LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES	
	III.3.1 Artisanat et SCADD	21
	III.3.3 Artisanat et PAGEDD	
	III.3.4 Artisanat et référentiel sectoriel de développement : la POSICA	
IV.	CADRE DE MISE EN ŒUVRE	23
	IV.1 Actions prioritaires	23
	IV.2 Points de rupture	23
	IV.3 Mode de financement de la SNDA-BF	24
	IV.3.1 Etat	25
	IV.3.2 PTF	25
	IV.3.3 Secteur Privé et les Bénéficiaires	25
	IV.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	
	IV 4.1 SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	25

IV.4.2 Mécanisme de suivi-évaluation et cadre de mesure des performances	26
IV.4.2.1 Mécanismes de suivi-évaluation interne	26
IV.4.2.2 Mécanismes de suivi-évaluation externe	
IV.4.2.3 Indicateurs	27
IV.4.3 Rôles et responsabilités des acteurs	
V. PLAN D'ACTIONS ET BUDGET DE MISE EN œuvre	29
V.1 Axes stratégiques d'intervention	29
V.2 Résultats attendus	30
V.3 Budget de mise en œuvre du Plan d'Actions	31

#### SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	T Bureau International du Travail	
CMA-BF	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso	
CNPA	Commission Nationale pour la Promotion de l'Artisanat	
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	
DGA	Direction Générale de l'Artisanat	
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage	
FENABF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso	
JNA	Journée Nationale de l'Artisan	
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	
ос	Organisation Consulaire	
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement	
OA	Organisation d'Artisans	
PAA-BF	Programme d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso	
PAGEDD	Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable	
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel	
PIB	Produit Intérieur Brut	
POSICA	Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	
PTF	Partenaire Technique et Financier	
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable	
SNDA-BF	Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat du Burkina Faso	
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou	
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	
VAO	Village Artisanal de Ouagadougou	

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

#### I.1 Contexte

Au Burkina Faso, le secteur de l'artisanat représente le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'agriculture et l'élevage et contribue pour près de 30% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). C'est donc un secteur capital pour le développement du pays.

« L'artisanat présente un fort potentiel économique et de création d'emplois. Il emploie actuellement près d'un million de personnes dont la moitié constituée de femmes []. En outre, il constitue, avec le secteur informel urbain, des domaines de forte concentration des pauvres. Aussi, le Gouvernement entend t-il utiliser l'artisanat comme un des leviers de la promotion d'une croissance pro-pauvres »<sup>1</sup>.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), cadre de référence des politiques de développement, positionne le secteur de l'artisanat comme l'un des quatre sous-secteurs prioritaires de développement du pays. L'artisanat figure ainsi parmi ses orientations stratégiques, et en cohérence avec la vision du Programme Présidentiel, qui vise à «bâtir une société confiante et déterminée, portée par ses énergies endogènes, fortifiée par les opportunités de l'ouverture sur le monde ».

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat s'est doté d'une Politique Sectorielle en matière de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) adoptée en Conseil des ministres le mercredi 8 février 2012. La POSICA, qui constitue le référentiel sectoriel pour toute intervention dans le secteur de l'artisanat au Burkina Faso, s'est donnée, entre autres objectifs, de « développer le secteur de l'artisanat par une meilleure compétitivité des produits ».

Le programme artisanat de la POSICA a défini les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs dans le secteur, en cohérence avec les objectifs de la SCADD. Pour la mise en œuvre de ces actions, le plan d'action de la politique a défini un certain nombre d'activités intégrant celles du Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD). Ces actions concernent notamment :

- la règlementation du secteur de l'artisanat ;
- l'organisation du secteur ;
- la formation des acteurs ;
- l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;
- le financement du secteur ;
- la promotion commerciale des produits de l'artisanat;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable – Burkina Faso (SCADD) 2011-2015.

- l'appui aux organismes institutionnels du secteur de l'artisanat.

Le programme artisanat occupe 11,8% du budget global du plan d'actions de la POSICA, derrière le secteur privé et l'industrie, pour la période 2012-2014, témoignant ainsi l'importance accordée au secteur. Le Gouvernement marque ainsi sa volonté de développer ce secteur à très fortes potentialités, mais qui est resté jusque là en marge des politiques nationales de développement. Malgré cette avancée majeure, et en dépit du potentiel reconnu au secteur, il ne dispose pas encore d'une stratégie propre pour son développement.

L'analyse de la situation du secteur de l'artisanat au Burkina Faso fait donc apparaître une situation paradoxale : le secteur de l'artisanat est reconnu pour son importance au plan économique et social et pour son potentiel de développement, mais il n'a jamais été l'objet d'une attention suffisante des pouvoirs publics pour son développement. Cependant, force est de reconnaître que des efforts substantiels ont été faits, au cours des dernières années, pour que ce secteur figure au rang des priorités de développement du pays, sans pour autant se traduire par une volonté politique exprimée en actes concrets. L'absence d'une stratégie de développement propre au secteur en est la manifestation la plus évidente.

Cette situation a conduit progressivement à une absence de visibilité et de lisibilité du secteur, entrainant son abandon progressif par les différents partenaires techniques et financiers pourtant très actifs dans le secteur par le passé.

Au Burkina Faso, la promotion du secteur de l'artisanat a souvent été davantage l'affaire des acteurs privés que des pouvoirs publics. En témoigne la dynamique d'organisation et de structuration du secteur par les artisans à travers leurs organisations professionnelles, au moment où les Chambres de métiers peinaient à se mettre en place, puis à disposer de moyens d'actions suffisants.

#### I.2 Justification

C'est pour palier cette insuffisance que le MICA a initié, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de promotion propre au secteur de l'artisanat au Burkina Faso, dont les objectifs sont :

- l'identification des axes de réflexion sur la dynamisation du secteur de l'artisanat;
- l'organisation des acteurs dans la réflexion : l'implication des différents acteurs (organisations professionnelles et consulaire, acteurs des différents Ministères, partenaires techniques et financiers) ;
- la planification des actions ;

- l'inventaire et la construction sur l'existant (études, rapports diagnostics, etc.);
- l'identification du mode d'accompagnement de la réflexion;
- l'élaboration d'un budget.

Le processus a été soutenu techniquement et financièrement par les Coopérations suisse et autrichienne au Burkina Faso, sous la forme d'une assistance technique au Ministère en charge de l'artisanat. Un consultant international chargé de l'animation de l'ensemble du processus de réflexion a été commis à cet effet et mis à la disposition du Ministère, en appui technique à un Comité de Réflexion mis en place au sein du MICA.

Par la suite, la Direction Générale de l'Artisanat (DGA) a été chargée du pilotage, de la finalisation et du suivi du processus. Quatre consultants nationaux ont été sélectionnés pour assurer, en appui au consultant international, des études complémentaires d'approfondissement des réflexions engagées.

Le processus d'élaboration de la stratégie de promotion du secteur de l'artisanat du Burkina Faso, s'est effectué en plusieurs phases successives. En effet, l'étude a débuté par un diagnostic du secteur qui a permis de dégager une feuille de route. Ensuite, des ateliers sectoriels ont permis de centrer les intérêts stratégiques du secteur sur des thématiques précises sur lesquelles il a été recommandé de mener des études complémentaires plus approfondies. Au terme de ces études, tous les acteurs nationaux intervenant dans l'artisanat se sont retrouvés pour élaborer et définir les grands axes à partir des études réalisées. Un atelier national de validation a permis de prendre en compte les amendements des partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs.

#### II. ANALYSE DU SECTEUR DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

#### II.1 LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

#### II.1.1 L'Etat

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'artisanat et la gestion du secteur ont toujours été confiées à un département ministériel à savoir celui en charge de l'industrie, du commerce. Cependant, un certain nombre de départements ministériels interviennent dans le secteur de l'artisanat à différents niveaux. Il s'agit du

 Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'artisanat;

- Ministère en charge de la Formation Professionnelle ;
- Ministère en charge de la Promotion de la Femme et du Genre ;
- Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère en charge de la culture et du tourisme ;
- Ministère en charge des Mines ;
- Ministère en charge de l'action sociale ;
- Ministère en charge de l'enseignement de base ;
- ministère en charge du travail et de la sécurité sociale.

La multiplicité des intervenants et l'insuffisance de concertation ou de coordination expliquent la diversité et le manque de cohérence entre les textes. Elle est également à l'origine du blocage ou de l'inefficacité de plusieurs initiatives qui ont du mal à converger.

#### II.1.2 La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)

La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso, en abrégé CMA-BF a été créée par décret n°2007-304/PRES/PM/MCPEA en date du 18 mai 2007. Cette chambre consulaire est une institution publique à caractère professionnel dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière.

#### Elle a pour attribution de :

- représenter devant les pouvoirs publics, les intérêts généraux du secteur de l'artisanat et des métiers référents ;
- donner son avis à la demande des pouvoirs publics ou formuler des recommandations et des propositions de sa propre initiative sur toute question qui relève du secteur;
- contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur des métiers de l'artisanat.

#### A ce titre, elle a pour mission de :

- procéder à toute étude technique et prospective du secteur dans le sens de l'amélioration de la qualité des produits et des services de la promotion des entreprises artisanales d'exportation;
- organiser l'apprentissage et la formation professionnelle des chefs d'entreprises artisanales, des artisans et de leurs salariés ;
- délivrer les certificats et les diplômes homologués par l'Etat.

Les premières élections consulaires se sont tenues le 8 août 2010 sur toute l'étendue du territoire national avec l'élection de soixante dix (70) élus sur soixante quinze (75) prévus.

#### H.1.3 Les Organisations d'Artisans

Malgré la reconnaissance grandissante du rôle des acteurs privés, de plus en plus consultés et associés aux concertations et/ou prise de décisions concernant le secteur privé, le niveau de concertation et de dialogue politique entre les acteurs publics et privés reste faible.

Les rôles des différents acteurs sont insuffisamment connus des artisans. La plupart des intervenants sont au niveau central et il y'a une faible diffusion des informations sur les rôles des acteurs.

L'existence et le niveau d'organisation d'une structure faîtière sont un atout pour le secteur, mais la FENABF peine à assurer une bonne articulation entre les niveaux national, régional et local (notamment en matière de communication et de circulation de l'information). Par ailleurs, les entrepreneurs membres expriment une faiblesse de l'incidence des actions de la faîtière sur la vie de leurs entreprises.

Le niveau de structuration du secteur et des OA n'est pas achevé et les OA de base ont du mal à trouver des appuis, compte tenu de la faiblesse récurrente des ressources propres des OA qui les rend vulnérables.

#### II.1.4 Les Partenaires Techniques et Financiers

Le diagnostic de la scène du développement du secteur de l'artisanat fait apparaître les constats suivants :

- une baisse du niveau d'engagement de certains partenaires techniques et financiers et un manque d'intérêt et d'appui de la part des autres. Actuellement seules les coopérations suisse et autrichienne soutiennent directement le secteur. Les appuis des PTF évoluent d'une logique de gestion de projets vers une logique de programme et d'appui budgétaire direct à l'Etat;
- les appuis des PTF se focalisent souvent sur les acteurs privés et concernent très peu l'appui institutionnel aux structures publiques d'encadrement et d'élaboration des politiques créant parfois un déséquilibre dans le renforcement des capacités des acteurs;
- les interventions des PTF ont contribué à créer un « zonage » des artisans et de leurs organisations, en fonction de leurs zones d'intervention prioritaires ; ce qui rend difficile l'unicité d'action, limite le sentiment d'appartenance et de reconnaissance à la FENABF et parfois réduit son champ d'intervention.

#### II.2 LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

L'analyse de l'environnement institutionnel du secteur de l'artisanat fait apparaître entre autres insuffisances :

- la volonté politique affichée par le Gouvernement pour le développement de l'artisanat ne s'est pas traduite dans les faits, ces dernières années, par une politique de développement claire. Cependant, il faut noter l'adoption de la POSICA 2011-2015 du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat en 2012. L'absence de document officiel de politique spécifique de développement du secteur a rendu difficile, jusqu'à présent, la mise en cohérence des interventions des différents acteurs;
- les conditions-cadres n'ont pas connu d'évolution majeure depuis plusieurs années, donnant l'impression d'un fléchissement dans la volonté politique, en dehors de la création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) par décret N°2007-304 /PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007. Mise en place en 2010, elle n'est toujours représentée qu'au niveau central à Ouagadougou et souffre de la faiblesse de ses ressources humaines, matérielles et financières;
- la faible capacité des structures publiques en charge de l'encadrement, de la promotion du secteur et de l'élaboration de la politique sectorielle : une faiblesse des ressources financières accordées à la promotion de l'artisanat au MICA; une insuffisance des ressources humaines et des capacités techniques de la DGA/MICA et un faible leadership de la DGA dans l'accompagnement des acteurs du secteur de l'artisanat d'une manière générale;
- une insuffisance de synergie d'actions des Ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de l'Emploi, de l'Artisanat et de la Formation Professionnelle dans la définition des politiques : faible concertation des acteurs et absence de cadres de concertation ; dispersion des interventions qui ne permet pas de capitaliser les résultats atteints en vue de la définition de mesures ou de politiques adaptées pour la promotion du secteur. Par exemple, le Plan directeur de la formation professionnelle est mis en œuvre en dehors du MICA;
- une méconnaissance de l'environnement institutionnel par les artisans, par certaines autorités politiques et certains intervenants au niveau décentralisé et l'absence de structure décentralisée en charge de l'artisanat.

#### II.3 QUELQUES TRAITS CARACTERISTIQUES DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

#### II.3.1 Définition, structures et population de l'artisanat au Burkina Faso

La ZATU N° AN VII-0048/FP/PRES du 25 juillet 1990 portant règlementation de la profession d'artisan, tout comme le Code de l'Artisanat en cours d'adoption, dispose

que « l'activité artisanale consiste en l'extraction, la production, la transformation des biens et/ou prestations de services grâce à des procédés techniques dont la maîtrise requiert la formation, notamment par la pratique. Elle peut être exercée par des personnes physiques ou morales ».

Le mode de production artisanale est principalement manuel. Il peut cependant inclure l'utilisation des machines et outillages mécaniques qui n'occasionnent pas une production en série.

Les activités artisanales sont classées selon le décret N° 98-485/PRES/PM/MCIA du 15 décembre 1998 en 9 corps regroupant 110 métiers. Ce sont :

- 1- la corporation des métiers du bâtiment et de la terre ;
- 2- la corporation des métiers de la forge et assimilés ;
- 3- la corporation des métiers de services, de la réparation et de la maintenance ;
- 4- la corporation des métaux précieux ;
- 5- la corporation des métiers de l'alimentation et de l'hygiène ;
- 6- la corporation des métiers du bois et de la paille ;
- 7- la corporation des métiers du textile et de l'habillement ;
- 8- la corporation des métiers des cuirs et peaux ;
- 9- la corporation des métiers de l'artisanat d'art.

#### II.3.2 Artisanat et secteur informel

Il existe plusieurs définitions du concept de secteur informel.

Le Bureau International du Travail (BIT) définit le secteur informel comme l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale, qui sont dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle et qui échappent, de ce fait, à la Comptabilité Nationale.

Les entreprises du secteur informel sont caractérisées par les critères suivants : les marchés de concurrence ne sont pas réglementés, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des opérations, l'utilisation de ressources locales, les technologies adaptées et à forte intensité de travail, les formations sont acquises en dehors du système scolaire.

Le secteur de l'artisanat, ne se confond donc pas avec le secteur informel et échappe, par conséquent, à certaines de ses caractéristiques, notamment par son caractère partiellement structuré et organisé.

De même, l'exercice de l'activité artisanale est régi par une règlementation et exclu des activités telles que le petit commerce, les prestations diverses. Aussi, si la majorité des entreprises artisanales fonctionnent de manière informelle, beaucoup d'entre elles sont formelles et disposent d'un identifiant fiscale et fonctionnent de façon moderne (tenue d'une comptabilité).

#### II.3.3 Organisation, structuration et règlementation du secteur de l'artisanat

Les Organisations d'Artisans (OA) devraient être constituées par corps de métiers au sens du décret 98 – 485/PRES/PM/MCIA du 15 décembre 1998 afin d'avoir un regroupement homogène des structures ayant des activités similaires et confrontés plus ou moins aux mêmes difficultés pour une meilleure défense de leurs intérêts communs.

En effet, l'artisanat est un mode de production qui s'applique à plusieurs domaines d'activités. Au sens de cette loi, il ne peut y avoir donc une union des artisans regroupant toute sorte de domaines d'activités, moins encore une fédération.

Les difficultés au niveau organisationnel et règlementaire se résument à :

- l'insuffisance des textes règlementaires liés à l'organisation des métiers par corporation : autorités de reconnaissance, statuts des groupements à la base formant les corporations ;
- le type de structuration (organisation de la base au sommet) et le processus de mise en œuvre ne sont pas définis ni connus;
- l'insuffisance de synergie d'actions entre la CMA-BF et la FENA-BF;
- l'insuffisance de synergie d'action entre les Ministères intervenants dans le secteur de l'artisanat;
- la non fonctionnalité des circonscriptions territoriales de la CMA-BF (services administratifs);
- l'insuffisance des ressources humaines, financières et des compétences techniques au niveau de la DGA/MICA pour assurer un pilotage efficace ;
- l'insuffisance de déconcentration des structures publiques en charge de l'artisanat;
- la méconnaissance de l'environnement institutionnel par les artisans ;
- l'absence de cadre de concertation entre les acteurs ;
- les textes existant dans l'artisanat sont pour la plus part dépassés ou inadaptés et les arrêtés interministériels d'application ne sont pas pris. Les décrets d'application liés à l'artisanat sont rarement appliqués ;
- les contraintes au niveau de la complémentarité ou de l'opposition entre le Registre du commerce et le Registre des métiers et l'insuffisance de réglementation liée à l'ouverture des ateliers d'artisans ;
- l'exclusion de la majorité des artisans des avantages du Code des investissements.

#### II.3.4 Formation professionnelle des artisans

La caractéristique principale du secteur de l'artisanat en matière de formation professionnelle est la prédominance de l'apprentissage comme mode d'acquisition des connaissances.

En plus de l'offre insuffisante au niveau de la formation professionnelle des artisans, les difficultés ci-après freinent la mise en œuvre d'un système adéquat de formation des acteurs du secteur :

- le manque de synergie entre les différents acteurs de la formation professionnelle des artisans ;
- l'inorganisation de l'apprentissage;
- l'inadéquation en formation et emploi ;
- le déficit de financement de la formation professionnelle ;
- l'insuffisance du dispositif d'insertion socioprofessionnelle des formés;
- l'insuffisance de formations spécifiques et innovantes ;
- la faible qualité de la formation professionnelle (contenu, matériel);
- l'insuffisance des qualifications techniques professionnelles des artisans ;
- les métiers ne sont pas assez valorisés ;
- la formation professionnelle des artisans est considérée comme une formation par défaut;
- l'offre de formation professionnelle est insuffisante et inadaptée.

#### II.3.5 Financement dans le secteur de l'artisanat

La mise en œuvre des activités artisanales ne nécessite pas de lourds investissements. La plupart des activités ne nécessitent ni une grande main d'œuvre ni un grand capital.

Malgré cet état de fait, les artisans sont confrontés à d'énormes difficultés pour obtenir des financements. Ce sont entre autres :

- la faible coordination des partenaires techniques et financiers ;
- la faible capacité financière des fonds de financement de l'artisanat (dotation);
- la faible allocation par demandeur (plafonnement);
- la lourdeur administrative dans les procédures d'accès aux fonds ;
- la faiblesse dans le montage des dossiers de financement des artisans ;
- l'absence de garanties ;
- le caractère informel des entreprises artisanales ;
- la faible culture d'entreprise ;

- la faible organisation des artisans;
- un Code des investissements inadapté à l'entreprise artisanale.

#### II.3.6 Commercialisation des produits de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat a bénéficié et continue de bénéficier, dans une certaine mesure grâce aux nombreux efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui des PTF, d'un dispositif de promotion commerciale des produits et services de l'artisanat. Ces efforts conjugués ont permis la mise en place du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), la création et l'équipement du Village Artisanal de Ouagadougou (VAO), et l'institutionnalisation de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) et d'autres manifestations privées.

Outre le nombre limité des outils de promotion au plan national, on peut noter l'absence d'une véritable promotion des produits en lien avec le marché, en dépit des énormes potentialités dans les filières dites porteuses telles que celle du textile, de la transformation des produits agricoles, du cuir et des métaux précieux.

Toutefois, la promotion commerciale des produits et services de l'artisanat reste confrontée à de nombreuses difficultés dont :

- la concurrence agressive des produits étrangers, notamment asiatiques ;
- les difficultés d'acquisition de matières premières et le coût élevé des facteurs de production ;
- le faible pouvoir d'achat des ménages ;
- la faible culture de consommation des produits locaux ;
- la faible organisation des acteurs ;
- l'insuffisance de professionnalisme des acteurs ;
- la difficulté d'accès au financement ;
- la non maîtrise des techniques et pratiques conventionnelles de production et de prestation de services (bonnes pratiques, hygiène et normes de qualité) ;
- le faible taux d'innovation et de créativité;
- le manque de communication;
- la perception négative de l'artisanat par le grand public ;
- l'évolution technologique que les artisans ont du mal à suivre ;
- le faible niveau de qualification professionnelle ;
- le faible niveau d'équipement des artisans ;
- l'insuffisance de protection des œuvres artisanales ;
- l'insuffisance de support de promotion et communication (portail web, dépliant, catalogue etc.) ;
- l'insuffisance d'encadrement et d'assistance des artisans ;
- la méconnaissance des marchés internationaux ;
- l'insuffisance dans la maîtrise des circuits de commercialisation ;

- l'insuffisance de la diversification des produits.

## III. POLITIQUE ET STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT AU BURKINA FASO

#### III.1 POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

#### III.1. Vision

La vision de la politique sectorielle en matière d'artisanat « est celle où se trouve stimulée la transformation des produits essentiels de base et la consommation des produits locaux et davantage d'ouverture sur les marchés sous-régionaux, régionaux, voire internationaux en mettant l'accent sur les avantages compétitifs ». En effet, l'accent est mis sur la transformation des produits qui répondent à la fois aux besoins nationaux et internationaux en exploitant les niches de marchés.

Ce qui suppose une nouvelle stratégie qui définisse clairement l'apport de l'artisanat dans la politique globale du développement économique et social du Burkina Faso, et de son apport à la satisfaction des besoins des ménages burkinabè.

Cette vision est conforme au Programme Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA.

#### III.2 Orientation stratégique

L'orientation stratégique retenue par la politique sectorielle en matière d'artisanat est de « créer les conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales, soutenus par un cadre institutionnel adapté à leur développement, et contribuant davantage à l'économie nationale » à travers une meilleure compétitivité de leurs produits aussi bien au plan national, sous-régional et international, s'appuyant sur la valorisation des produits locaux et du capital humain (emploi et formation professionnelle).

## III.2 STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (SNDA-BF)

#### III.2.1 Objectifs de la SNDA

L'objectif global de la SNDA vise à contribuer au développement du secteur de l'artisanat au Burkina Faso.

Cet objectif devrait s'intégrer aux objectifs globaux nationaux de la SCADD dont la mise en œuvre devra se traduire sur la période 2011-2015 par une croissance accélérée et pro-pauvres, fondement d'un développement économique durable.

De façon spécifique, la mise en œuvre de la SNDA vise à :

- augmenter la contribution de l'artisanat au PIB;
- contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois et de richesses;
- exploiter le potentiel de croissance du secteur de l'artisanat à travers la mise en œuvre de plans d'actions de filières porteuses notamment le textile, les métaux précieux, les cuirs et peaux, l'alimentation de rue, etc.);
- favoriser une meilleure perception du secteur ;
- créer les conditions pour l'émergence de promoteurs et créateurs de référence ;
- assurer une coordination des actions des intervenants.

Ces objectifs visés par la SNDA-BF seront atteints à travers la mise en œuvre d'activités investissant tous les domaines qui entravent le développement harmonieux du secteur de l'artisanat au Burkina Faso.

#### III.2.2 Axes stratégiques

## Axe 1 : Mettre en place un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté

Cet axe est un préalable pour la création d'un environnement adapté et incitatif au développement du secteur de l'artisanat et de son organisation.

Les principales actions à entreprendre ainsi que les résultats attendus se présentent ainsi qu'il suit :

#### Actions à mener :

- l'adaptation des textes régissant le secteur de l'artisanat et leur vulgarisation à travers l'adoption et la diffusion du code de l'artisanat et de ses textes d'application;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère chargé de l'Artisanat et des organisations consulaires de l'artisanat;
- la prise en compte de l'artisanat dans les plans et politiques sectoriels de développement ;
- la mise en place d'un mécanisme de coordination des intervenants du secteur.

#### Résultats attendus

- Résultat 1.1: Les textes adaptés au secteur de l'artisanat sont adoptés et vulgarisés;
- Résultat 1.2 : Les cadres de concertation sur l'artisanat sont organisés ;
- **Résultat 1.3**: Les capacités organisationnelles de la CMA-BF et des organisations d'artisans sont renforcées;
- **Résultat 1.4**: Le mécanisme de coordination des interventions dans le secteur de l'artisanat est fonctionnel.

## Axe 2 : Contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles des artisans

L'objectif global de cet axe est d'une part d'inculquer au sein des artisans un véritable esprit de professionnalisme et de marketing pour la prospection de nouveaux créneaux porteurs et d'autre part à améliorer l'offre de formation dans des métiers dits porteurs.

#### Les principales actions à entreprendre sont :

- l'émergence de centres de formation des apprenti(e)s;
- la formation des formateurs endogènes ;
- la formation de type dual;
- la formation des maîtres d'apprentissage ;
- le perfectionnement professionnel ou la formation continue des artisans ;
- le partenariat entreprises artisanales et centres de formation professionnelle;
- l'alphabétisation en milieu professionnel.

#### Résultats attendus

- Résultats 2.1 : l'offre en formation professionnelle des artisans est améliorée et renforcée;
- **Résultat 2.2**: les capacités techniques des artisans des filières porteuses sont renforcées ;

## Axe 3 : Accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat

L'exploitation des énormes potentialités du secteur exige l'émergence d'acteurs performants pour la production et la fourniture de biens et services de qualité aux populations.

#### Les actions ci-après seront menées :

- La sensibilisation à la démarche qualité et renforcement des capacités des ressources humaines et techniques des entreprises artisanales ;

- le développement des infrastructures de commercialisation des produits artisanaux;
- le plaidoyer pour faciliter l'accès des artisans aux marchés publics de l'Etat ;
- le développement des filières porteuses ;
- le renforcement de la promotion commerciale des produits;
- l'appui à l'utilisation de techniques et technologies améliorées par les artisans.

#### Résultats attendus

- **Résultat 3.1**: les infrastructures de production et de commercialisation des produits et services de l'artisanat sont construites et/ou renforcées ;
- **Résultat 3.2** : les compétences managériales des artisans des filières porteuses sont renforcées ;
- **Résultat 3.3**: la promotion commerciale des produits et services de l'artisanat est renforcée.

## Axe 4: Promouvoir un système de financement et d'accompagnement adapté au développement de l'artisanat

A travers cet axe, il s'agira de faciliter l'accès des entreprises artisanales et aux artisans à un financement adapté en levant d'une part les contraintes liées à l'accès au crédit, en promouvant et en développant de nouveaux produits financiers d'autre part.

La création d'un fonds de financement spécialement dédié à l'artisanat devrait permettre à un grand nombre d'artisans d'accéder aux crédits, grâce notamment aux conditions d'octroi qui seront adaptées aux activités artisanales.

#### Cet axe concerne principalement:

- la diversification ou le renforcement des sources de financement ;
- la mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat ;
- la facilitation de l'accès des artisans au financement.

#### Résultats attendus

- Résultat 4.1: un Fonds d'Appui à la Promotion de l'Artisanat (FAPA) est créé:
- **Résultat 4.2**: les produits et conditions de financement du secteur de l'artisanat sont connus des artisans ;
- **Résultat 4.3**: l'offre de services financiers adressée aux artisans est renforcée.

Axe 5 (axe transversal) : Mettre en place un dispositif de coordination de l'information, des statistiques et de la communication au profit du secteur de l'artisanat

#### L'axe transversal a pour objectif de :

- collecter, traiter et analyser les informations sur le secteur de l'artisanat (contribution du secteur au PIB, chiffre d'affaires réalisés par les artisans, effectif des artisans, besoins des artisans...);
- alimenter une banque de données sur le secteur de l'artisanat ;
- élaborer et diffuser des informations sur le secteur.

#### Résultats attendus

- Résultat 5.1 : les statistiques sur le secteur de l'artisanat sont fiables et disponibles ;
- **Résultat 5.2** : un système d'information dynamique est crée, diffusé et alimenté :
- Résultat 5.3 : un système de suivi-évaluation du SNDA est fonctionnel.

#### III.3 COHERENCE AVEC LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES

A la fin des années 80, avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), le Burkina Faso a mis en œuvre de profondes réformes économiques et structurelles qui ont débouché, en 2000, à l'élaboration d'un référentiel national en matière de développement : le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Après une décennie de mise en œuvre du CSLP, les importants efforts consentis sur le plan politique, économique et social n'ont pas été suffisamment forts pour induire une réduction significative de la pauvreté, ni l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au regard de cette situation, le Gouvernement a opté pour la formulation d'une nouvelle stratégie dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Cette stratégie tire ses fondements de la Vision « Burkina 2025 », qui ambitionne de faire du Burkina Faso « une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ».

Adoptée en décembre 2011, la SCADD constitue désormais, l'unique référentiel national de développement auquel doit s'aligner tous les acteurs intervenant pour le développement du Burkina Faso. Dès lors, sa mise en œuvre devrait se faire à travers l'élaboration des politiques sectorielles et leurs plans d'actions opérationnels.

Au cours de la même période, le Président du Faso a élaboré (dans la perspective de sa réélection) son programme « *Bâtir, ensemble, un Burkina émergent* » qui s'inscrit dans la logique d'amélioration du pilotage du processus de développement pour créer les conditions propres de l'émergence du Burkina Faso.

Le Programme présidentiel et la SCADD constituent donc les deux référentiels qui orienteront l'action gouvernementale pour la période 2011-2015. Pour ce faire, en vu d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale dans leur mise en œuvre, il s'est

avéré nécessaire de disposer d'un cadre fédérant les deux documents. C'est dans ce but que le Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD) pour la période 2011-2015 est élaboré pour servir de document d'orientation pour la programmation des activités des Ministères, l'élaboration et la mise en œuvre du Budget de l'Etat. Le PAGEDD intègre donc les orientations et les actions formulées dans la SCADD ainsi que les engagements contenus dans le Programme Présidentiel.

Au plan global, on peut donc considérer deux référentiels de développement à savoir la SCADD et le Programme Présidentiel, avec leur instrument commun de pilotage de l'action gouvernementale qu'est le PAGEDD.

#### III.3.1 Artisanat et SCADD

En rappel, la vision de la SCADD à l'horizon 2015 est que le Burkina Faso soit une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie, au moyen d'une gouvernance avisée et performante. Son objectif est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité ; génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, de la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Cette vision et cet objectif ne peuvent être atteints sans qu'un accent particulier soit accordé aux secteurs productifs, dont l'artisanat. Cette volonté d'accorder une place importante au secteur de l'artisanat se manifeste dans la SCADD à travers l'axe stratégique N°1 : le développement des piliers de la croissance accélérée.

Pour bâtir ce pilier, le modèle de croissance accélérée retenu met en avant un certain nombre de secteurs dont l'artisanat pour parvenir à la promotion d'une croissance pro-pauvres, afin de lutter efficacement contre la pauvreté. La SCADD stipule clairement que des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres, doivent être identifiées et mises en œuvre.

Ainsi, l'artisanat, à l'instar des industries culturelles et touristiques apparaît comme un secteur prioritaire dont le développement s'inscrit dans cette logique d'orientation de la SCADD.

En effet, le secteur de l'artisanat présente à lui seul un fort potentiel économique et de création d'emplois (il emploie près d'un million de personnes dont la moitié constituée de femmes). Pour ce faire l'élaboration d'une véritable stratégie d'expansion du secteur qui privilégiera une démarche de croissance véritable en lieu et place de celle d'accompagnement s'avère nécessaire voire impérative.

Cette stratégie d'expansion vise à : i) encourager l'émergence de créateurs et de producteurs de référence, ii) identifier les filières porteuses pour en faire le fer de lance dans cette phase de démarrage, iii) encourager l'émergence de PME artisanales

(aide à la production, à la vente, au financement), iv) structurer les artisans individuels urbains et ruraux dans des coopératives et autres systèmes productifs locaux pour améliorer leur performance et leur compétitivité, v) institutionnaliser certaines actions transversales de fonds : label national pour une meilleure visibilité des produits sur les marchés-cibles, adossement au tourisme et à sa politique de communication promotionnelle, formation et développement de l'apprentissage, certification des artisans.

#### III.3.2 Artisanat et Programme Présidentiel

Le Programme présidentiel vise à « bâtir une société confiante et déterminée, portée par ses énergies endogènes, fortifiée par les opportunités de l'ouverture sur le monde». La réussite de cette émergence passe par la conduite d'actions structurantes dans quatre principaux domaines où l'artisanat transparait dans deux domaines. En effet, l'artisanat fait partie du premier domaine consacré à « la consolidation du capital humain » où l'accent est mis sur la formation professionnelle, la jeunesse et le renforcement des capacités. Le secteur est également pris en compte dans le domaine n°3, « les leviers de l'émergence » à travers l'accès au financement. Le programme considère l'artisanat comme l'un des secteurs qui doit contribuer à consolider la dynamique de création d'emplois et l'employabilité des jeunes.

#### III.3.3 Artisanat et PAGEDD

Le PAGEDD n'est pas un référentiel de développement au sens propre du terme, mais un instrument unique de pilotage de l'action gouvernementale. Il fédère les ambitions du programme présidentiel et les orientations de la SCADD de même que les objectifs à partir desquels sont déclinées les orientations stratégiques.

Avec le PAGEDD, il ne s'agit pas pour le Gouvernement d'ajouter un nouveau cadre de référence, mais plutôt de se doter d'un tableau de bord de son action qui soit un trait d'union entre les deux référentiels de développement. Il n'a donc pas d'objectifs de développement propres. Il vise à permettre au Gouvernement de réaliser les objectifs du Programme Présidentiel et ceux de la SCADD.

Quatre orientations stratégiques sont définies dans le PAGEDD : i) la consolidation de l'investissement humain et la promotion de la protection sociale, ii) le développement institutionnel et le renforcement de la gouvernance, iii) le développement des piliers de la croissance accélérée et de l'émergence, iv) les dynamiques nouvelles pour l'économie et les priorités transversales.

Sur la base de ces orientations stratégiques, des domaines prioritaires de planification ont été définis et ciblent les secteurs dans lesquels les programmes ou projets seront établis. C'est ainsi que le secteur de l'artisanat et des industries culturelles et touristiques apparaissent comme des secteurs prioritaires à développer afin d'atteindre les objectifs de l'orientation stratégique N°3.

#### III.3.4 Artisanat et référentiel sectoriel de développement : la POSICA

Les politiques sectorielles constituent les instruments d'opérationnalisation des deux référentiels de développement : la SCADD et le Programme Présidentiel. A cet effet, la POSICA constitue le référentiel sectoriel pour toute intervention dans le secteur de l'artisanat. La vision de la POSICA est que : « le Burkina Faso dispose d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses pour une économie émergente d'ici à 2020 ». Cette vision s'inscrit dans le premier axe stratégique de la SCADD et englobe les 3 secteurs que sont l'industrie, le commerce et l'artisanat.

Spécifiquement pour le secteur de l'artisanat, la POSICA retient l'orientation stratégique suivante : « développer le secteur de l'artisanat par une meilleure compétitivité des produits » en créant les conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales, soutenus par un cadre institutionnel adapté à leur développement et contribuant davantage à l'économie nationale.

Les actions pour la réalisation de cette orientation sont déclinées dans le programme artisanat. Ce programme définit les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs dans le secteur en cohérence avec les objectifs de la SCADD et du Programme Présidentiel. Ce programme artisanat est traduit dans la POSICA par les actions suivantes :

- la règlementation du secteur de l'artisanat ;
- l'organisation du secteur ;
- la formation des acteurs ;
- l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;
- le financement du secteur ;
- la promotion commerciale des produits de l'artisanat ;
- l'appui aux organismes institutionnels du secteur de l'artisanat.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la SNDA-BF à travers son Plan d'Actions qui s'arrime avec ceux de la POSICA et du PAGEDD a défini un certain nombre d'activités. Pour ce qui est du budget, le programme artisanat occupe 11,8% du budget global du plan d'actions de la POSICA derrière le secteur privé et l'industrie

pour la période 2012-2014<sup>2</sup>. La mise en œuvre du plan d'actions du secteur est sous la supervision du coordonnateur du programme artisanat qui produira régulièrement un rapport sur l'état d'exécution des actions.

#### IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

#### IV.1 Actions prioritaires

La mise en œuvre de la stratégie nécessite la prise de certaines mesures d'accompagnement, à savoir :

- l'adoption de la SNDA par le Conseil des Ministres ;
- l'institutionnalisation d'une Journée Nationale de l'Artisanat (JNA) ;
- la création d'un Comité de pilotage de la SNDA par arrêté ministériel ;
- la mise en place d'un système de planification et de suivi-évaluation ;
- l'adoption de la loi portant code de l'artisanat au Burkina Faso et la prise de ses textes d'application.

#### IV.2 Points de rupture

Pour une meilleure réussite de la mise en œuvre de la SNDA et de son plan d'actions, il a été retenu de rompre avec certaines pratiques du passé afin d'obtenir à terme les résultats escomptés. Pour ce faire les aspects suivants méritent d'être traités efficacement. Ce sont :

## 1. La promotion des filières porteuses créatrices de revenus et d'emploi par la mise en œuvre de plans d'actions opérationnels

Les filières porteuses de l'artisanat représentent un regroupement d'activités et de métiers artisanaux générateurs de croissance, d'emplois et de valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie nationale.

Ces filières considérées comme rentables doivent avoir des effets induits favorables au secteur de l'artisanat en particulier et à l'économie nationale toute entière de façon générale. Ils seront déterminés grâce à leur contribution à l'économie nationale (valeur ajoutée et de création de revenus pour les artisans), à leur capacité de création d'emplois décents et durables, à la contribution fiscale de la filière considérée et au potentiel d'exportation de produits et de compétitivité.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Ce montant s'élève à 19,9 milliards de FCFA sur un budget global de 167,8 milliards, soit 6,6 milliards par an.

Les filières suivantes ont été déterminées :

- la filière du textile artisanal;
- la filière des cuirs et peaux ;
- la filière de la transformation des produits agricoles ;
- la filière de l'entretien, de la réparation et de la maintenance ;
- la filière de la production de matériels, machines et équipements pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la santé, de l'éducation et du transport ;
- la filière des métaux précieux ;
- la filière de la récupération et du recyclage des déchets ménagers et industriels.

#### 2. La réorganisation des organisations d'artisans en corps de métiers

Ces dernières années, le secteur de l'artisanat a connu une dynamique organisationnelle avec la création de la FENABF et de la CMA-BF. Il s'agit maintenant de renforcer ces structures complémentaires afin de doter le secteur d'un cadre organisationnel crédible et connu des artisans.

La réussite de la mission passe nécessairement par un regroupement des organisations de base par corps de métiers afin de faciliter la tenue du registre des métiers de l'artisanat et une meilleure intervention des structures d'appui et des partenaires au financement.

#### 3. La promotion des formateurs endogènes

La résolution des difficultés au niveau de la formation professionnelle des artisans pourrait être trouvée dans la promotion des formateurs endogènes. La solution serait d'adopter une démarche fondée sur le fait que les artisans doivent se former mutuellement pour perpétuer leur art.

La formation de formateurs endogènes cherche à promouvoir et organiser la formation des artisans entre pairs dans le milieu de l'artisanat.

#### IV.3 Mode de financement de la SNDA-BF

Le financement de la SNDA-BF sera assuré par l'Etat, les PTF, le secteur privé et les bénéficiaires.

#### **IV.3.1 Etat**

Le Gouvernement poursuivra ses efforts dans le cadre du financement de l'artisanat par un soutien plus accru au secteur et par la mise en œuvre de mesures incitatives au développement des activités artisanales.

Les collectivités territoriales devront prendre en compte le secteur de l'artisanat dans leurs plans locaux de développement et initier des actions pour l'émergence d'un artisanat local développé.

#### **IV.3.2 PTF**

L'élaboration de la SNDA-BF présente un cadre adéquat et une opportunité pour l'harmonisation des interventions des partenaires au développement du Burkina Faso afin d'allouer leurs ressources de façon complémentaire et efficiente sur les axes prioritaires dégagés afin que les résultats escomptés soient atteints.

L'importance des axes retenus nécessite, une mobilisation conséquente de ressources financières et techniques auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre efficiente et efficace du plan d'actions de la SNDA-BF.

#### IV.3.3 Secteur Privé et les Bénéficiaires

Bien que l'appui de l'Etat et des PTF au financement du secteur de l'artisanat soient importants et n'a cessé de croître, il est attendu une contribution du secteur privé et des artisans bénéficiaires pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de la SNDA-BF.

#### IV.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

#### IV.4.1 SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SNDA et de son Plan d'Actions sera conduite par la Direction Générale de l'Artisanat (DGA) sous la conduite d'un Comité de Pilotage.

#### Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation de la SNDA et de son Plan d'Actions. Il est le mécanisme formel de prise de décision et d'orientation pour la mise en œuvre du Plan d'actions. Sa création, sa composition et son fonctionnement sont précisés par arrêté du Ministre en charge de l'Artisanat. Cet organe est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Artisanat.

#### Missions / Attributions du Comité de Pilotage

Il est l'organe chargé du suivi de l'exécution du Plan d'Actions de la SNDA-BF. Il a pour mission de veiller à ce que les activités réalisées s'inscrivent en droite ligne avec les orientations dégagées par la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA). Il est la seule instance habilitée à décider de modifications éventuelles qui surviendraient au cours de l'exécution du plan d'actions sans toutefois changer les objectifs initiaux de la stratégie. Sur la base du dispositif de suivi-évaluation mis en place, ce Comité assure le suivi de l'atteinte des résultats attendus de la SNDA. Il se réunit deux fois par an sur convocation de son Président et en cas de besoin. Son secrétariat est assuré par la Direction Générale de l'Artisanat.

Le Comité de Pilotage sera notamment chargé de :

- · examiner et approuver les différents rapports d'évaluation ;
- · examiner et approuver les rapports d'activités et financiers périodiques ;
- · examiner et approuver le programme d'activités annuel, le budget et le plan de passation de marchés ;
- · veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage, des missions de supervision et de suivi et des différents audits;
- · examiner tout dossier soumis à son appréciation.

#### Composition

La composition du Comité de Pilotage du SNDA doit-être fixé par un arrêté pris par le Ministre en charge de l'Artisanat. Sa composition devra tenir compte d'une représentation équilibrée entre les acteurs public et privé intervenant dans la mise en œuvre de la SNDA.

#### IV.4.2 Mécanisme de suivi-évaluation et cadre de mesure des performances

#### IV.4.2.1 Mécanismes de suivi-évaluation interne

Afin de mesurer l'évolution du niveau d'exécution des activités du Plan d'Actions, des rapports périodiques seront produits. La Direction Générale de l'Artisanat (DGA) assurant le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage, élaborera des rapports semestriels à l'intention du Comité de Pilotage afin de lui permettre de suivre l'état d'avancement du Plan d'Actions et de lui fournir les éléments de prise de décision pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la SNDA.

Le rapport d'avancement sera accompagné du rapport financier qui fera mention des appuis financiers effectivement mobilisés par rapport aux appuis annoncés et/ou requis.

Toutefois, au terme de l'année, la DGA élaborera un rapport annuel.

#### IV.4.2.2 Mécanismes de suivi-évaluation externe

Le Plan d'Actions bénéficiera d'une revue annuelle afin de permettre aux partenaires nationaux, aux PTF et aux OA impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie d'en

évaluer l'état d'avancement et d'ajuster leur appui en fonction des résultats, du contexte de mise en œuvre du Plan d'Actions et de son efficacité.

Une évaluation à mi-parcours du Plan d'Actions sera effectuée de commun accord entre les partenaires nationaux, les PTF et les OA impliqués dans sa mise en œuvre.

Cette revue sera conduite au cours de la troisième année de la mise en œuvre de la SNDA par une équipe de consultants externes et indépendants. En concertation avec tous les partenaires, il s'agira d'évaluer l'état d'avancement des activités du Plan d'Actions tant au niveau des activités réalisées que de l'atteinte des résultats attendus en termes de développement.

Le Plan d'Actions de la SNDA fera l'objet d'une évaluation finale.

#### **IV.4.2.3** Indicateurs

Le suivi de l'exécution des activités du Plan d'Actions se fera conformément au programme de travail approuvé annuellement par le Comité de Pilotage. Une mise à jour régulière d'une base de données sera faite. Elle retracera l'ensemble des actions réalisées et selon leur nature, les institutions bénéficiaires et les financements affectés à chaque action selon leur source. Le pourcentage de réalisation physique par rapport aux objectifs initiaux sera calculé pour chaque action. Un tableau de suivi de ces indicateurs sera présenté dans le rapport semestriel au Comité de Pilotage.

Le recours à des mesures spécifiques pour ces indicateurs sera privilégié de manière à pouvoir mieux suivre l'évolution des résultats de la prise en compte des dimensions genre, santé et environnement par les différents acteurs. En effet, l'exercice de certains métiers artisanaux a des effets sur des secteurs connexes.

Dans le domaine de la production de certains produits artisanaux, les femmes représentent un grand maillon du système notamment dans le textile et l'habillement, dans la transformation des produits locaux, de l'hygiène et de l'alimentation.

D'autres activités ont par ailleurs des effets négatifs sur l'environnement notamment la teinture, la sculpture, la saponification, le tannage des cuirs et peaux etc. Les intervenants dans ces secteurs veilleront à prendre des mesures de protection dans le cadre de l'exercice de leur activité. Aussi, est-il nécessaire de prévoir une étude d'impact environnemental de l'ensemble du programme artisanat avant le début de sa mise en œuvre. Cette étude dégagera des indicateurs de performance qui serviront au suivi-évaluation du programme.

Pour ce faire, un système de suivi-évaluation sera élaboré dès le début de la mise en œuvre de la SNDA.

#### IV.4.3 Rôles et responsabilités des acteurs

La stratégie nationale de développement du secteur de l'artisanat au Burkina Faso est institutionnellement ancrée au sein du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat qui en assurera le portage et la mise en œuvre.

Le Ministère en charge de l'Artisanat dans son rôle de coordination de la mise en œuvre de la SNDA-BF devra :

- assurer la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'Actions en collaboration avec le Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- créer les conditions propices au développement des activités de l'artisanat ;
- accompagner tous les acteurs du secteur pour un développement harmonieux de l'artisanat.

Dans ce cadre, la Direction Générale de l'Artisanat sera le maître d'ouvrage sous la supervision d'un Comité de Pilotage dont la composition et le fonctionnement seront précisés par arrêté pris par le Ministre en charge de l'Artisanat.

A l'issue d'un processus participatif, la Stratégie sera mise en œuvre en partenariat avec les différents acteurs clés impliqués et/ou concernés par les activités à mettre en œuvre.

#### Une implication des différents ministères concernés

Les différents ministères – notamment ceux en charge de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, de l'Emploi et de la Jeunesse, de l'Agriculture, de la Promotion de la Femme et du Genre, de l'Economie et des Finances, du Travail et de la sécurité sociale, de l'Action sociale, de l'Environnement seront associés, chacun selon son domaine de compétence dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Des partenariats dynamiques et formels seront noués afin d'assurer la cohérence avec les politiques portées par chacun de ces ministères.

Au niveau régional, provincial et départemental, les autorités locales devront favoriser l'éclosion de producteurs et d'entreprises artisanales locales de référence et intégrer le secteur de l'artisanat dans leurs plans locaux de développement.

#### Un rôle important accordé au secteur privé

Dans le cadre de la SCADD, le Burkina Faso a clairement affirmé sa volonté de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique. La mise en œuvre de la Stratégie accordera par conséquent une place importante aux acteurs privés, en particulier : les organisations socioprofessionnelles faîtières, au premier rang desquelles figurent la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF) et les organisations consulaires : Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso et

autres chambres consulaires (Commerce, Industrie, Agriculture). Cette implication du secteur privé concerne également la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso et les Centres de Gestion Agréés.

Les artisans seront sollicités pour la mise à disposition sur les marchés nationaux et internationaux de produits et services de qualités à des coûts non prohibitifs.

#### Une promotion des partenariats public-privé

La mise en œuvre de la Stratégie privilégiera autant que possible des partenariats de type public-privé, afin de s'assurer une plus grande efficacité/efficience dans la réalisation des activités et l'atteinte des résultats escomptés.

#### 

Des PTF, il est attendu:

- un accompagnement et un soutien pour la mise en œuvre de la SNDA-BF à travers le financement des activités retenues dans le Plan d'Actions ;
- l'harmonisation de leurs interventions et le développement de synergies d'action.

#### V. PLAN D'ACTIONS ET BUDGET DE MISE EN ŒUVRE

#### V.1 Axes stratégiques d'intervention

Les axes d'intervention du Plan d'Actions sont les mêmes que ceux définis au niveau de la stratégie. Ce sont :

- axe 1 : mettre en place un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté;
- axe 2 : contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles des artisans ;
- axe 3 : accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ;
- axe 4 : promouvoir un système de financement et d'accompagnement adapté au développement de l'artisanat ;
- axe 5 : mettre en place un dispositif de coordination de l'information, des statistiques et de la communication au profit du secteur de l'artisanat.

#### V.2 Résultats attendus

La mise en œuvre de la SNDA-BF est liée à l'atteinte de résultats par axe stratégique.

## Axe 1 : Mettre en place un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté

#### Résultats attendus

- **Résultat 1.1**: Les textes adaptés au secteur de l'artisanat sont adoptés et vulgarisés ;
- Résultat 1.2 : les cadres de concertation sur l'artisanat sont organisés ;
- **Résultat 1.3**: Les capacités organisationnelles de la CMA-BF et des organisations d'artisans sont renforcées ;
- **Résultat 1.4**: Le mécanisme de coordination des interventions dans le secteur de l'artisanat est fonctionnel.

## Axe 2 : Contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles des artisans

#### Résultats attendus

- **Résultats 2.1** : l'offre en formation professionnelle des artisans est améliorée et renforcée;
- **Résultat 2.2**: les capacités techniques des artisans des filières porteuses sont renforcées.

## Axe 3 : Accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat

#### Résultats attendus

- **Résultat 3.1**: les infrastructures de production et de commercialisation des produits et services de l'artisanat sont construites et/ou renforcées ;
- **Résultat 3.2** : les compétences managériales des artisans des filières porteuses sont renforcées ;
- **Résultat 3.3** : la promotion commerciale des produits et services de l'artisanat est renforcée.

## Axe 4 : Promouvoir un système de financement et d'accompagnement adapté au développement de l'artisanat

#### Résultats attendus

 Résultat 4.1 : Un fonds d'appui à la promotion de l'artisanat (FAPA) est créé ;

- **Résultat 4.2**: les produits et conditions de financement du secteur de l'artisanat sont connus des artisans;
- **Résultat 4.3:** l'offre de services financiers adressée aux artisans est renforcée.

## Axe 5 (axe transversal): Mettre en place un dispositif de coordination de l'information, des statistiques et de la communication au profit du secteur de l'artisanat

#### Résultats attendus

- **Résultat 5.1**: les statistiques sur le secteur de l'artisanat sont fiables et disponibles ;
- **Résultat 5.2** : un système d'information dynamique est crée, diffusée et alimentée ;
- Résultat 5.3 : un système de suivi-évaluation de la SNDA est fonctionnel.

#### V.3 Budget de mise en œuvre du Plan d'Actions

L'exécution du Plan d'Actions de la SNDA-BF nécessitera la mobilisation d'un budget de 33 190 000 000F CFA sur la période 2015-2017.

La répartition par axe stratégique donne :

N°	Axes	Montant (F CFA)	%
1	Mettre en place un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté	10 975 000 000	33,0671889
2	Contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles des artisans	4 625 000 000	13,9349202
3	Accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat	15 150 000 000	45,646279
4	Promouvoir un système de financement et d'accompagnement adapté au développement de l'artisanat	1 740 000 000	5,24254293
5	Mettre en place un dispositif de coordination de l'information, des statistiques et de la communication au profit du secteur de l'artisanat	700 000 000	02,109069
	TOTAL	33 190 000 000	100





Le Plan d'Actions opérationnel de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina Faso 2015-2017

# Cadre logique

	Le taux d'accroissement de la contribution de l'artisans et d'entreprises artisans et d'entreprises artisans et l'artisans.  Le nombre d'artisans et d'entreprises artisans et l'artisanat.  Le pourcentage d'artisans disposant d'une carte professionnelle d'artisans.  Le pourcentage d'artisans formés émanant des structures organisées ;  - Le pourcentage d'artisans formés émanant des bénéficiant de la formation de type dual ;
--	---

							Titre/Ligenz
os5 (AXE TRANSVERSAL): Mettre en place un dispositif de coordination de l'information, des statistiques et de la communication pour une meilleure visibilité du secteur		de financement et d'accompagnement adapté au développement de l'artisanat		commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat	os3 : Accroître la		LOGIOUE D'INTERVENTION
- Le Nombre de plaquettes d'information produites sur les branches d'activités; - Le nombre de rapports statistiques produits; -Le taux d'exécution de la SNDA.	- Le Nombre de conventions de financement signées.	<ul> <li>Le pourcentage d'artisans bénéficiant de financement et d'appui conseil;</li> </ul>	<ul> <li>Le taux d'accroissement du volume de financement octroyé à l'artisanat;</li> </ul>	<ul> <li>Le taux d'accroissement du volume des exportations des produits de l'artisanat.</li> </ul>	<ul> <li>Le nombre d'artisans ayant augmenté leurs chiffres d'affaires d'au moins 10%;</li> </ul>	perfectionnement	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)
Textes créant le système (arrêtés) Annuaire statistique sur l'artisanat	-Rapport de la DGCOOP	- Rapports des Fonds nationaux et des Etablissements financiers	- Rapport d'activités de la DGA, CMA-BF, SIAO, VAO,		<ul> <li>Rapports d'activités APEX-B, VAO, SIAO, CMA-BF, DG Douanes</li> </ul>	77747	SOURCES DE VERTEJCATION
-Disponibilité des ressources financières.	<ul> <li>Faiblesse de la dotation budgétaire de l'Etat allouée au secteur</li> </ul>	établissements financiers et des PTFs à accompagner le secteur,	- La disponibilité de l'Etat, des	<ul> <li>raible engouement de la population pour les produits de l'artisanat;</li> <li>Stabilité socio- politique.</li> </ul>	- Organisation des		HYPOTHESES & RISQUES

				a)		
HYPOTHESES & RISQUES		Disponibilité financière.		- Disponibilité financière	- Adhésion des acteurs ; - Disponibilité financière.	-Adhésion des acteurs ; -Disponibilité financière.
SOURCES DE VERTEICATION		- Le rapport d'activités de la DGA, CMA-BF, des DRICA.		-Le rapport d'activités de la DGA (CNPA).	- Le rapport d'activité de la CMA-BF;	- Le rapport d'activités DGA
INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (10V)		-Le nombre d'artisans sensibilisés sur le code et ses textes d'application ;	Le nombre d'autorités locales sensibilisées sur le code et ses textes d'application.	Le nombre de rencontres tenues.	- Le nombre de chambres régionales de métiers de l'artisanat mis en place; - Le nombre des artisans identifiés et immatriculés	- Nombre de rapports produits
LOGIQUE D'INTERVENTION	de l'artisanat au Burkina Faso	R.1.1 : Les textes adaptés au secteur de l'artisanat sont adoptés et vulgarisés ;		R.1.2 : les cadres de concertation sur l'artisanat sont organisés	R.1.3: Les capacités organisationnelles de la CMA- BF et des organisations d'artisans sont renforcées;	R.1.4: Le mécanisme de coordination des interventions dans le secteur de l'artisanat est fonctionnel.
TTRE/LIBELLE				RESULTATS		

.

.

		R.2.2: les capacités techniques des artisans des filières porteuses sont renforcées;				R.2.1: l'offre en formation professionnelle des artisans est améliorée et renforcée.	Titre/Libelle Logique d'intervention
		tés techniques des filières inforcées;				en formation des artisans est forcée.	ERVENTION
- Le pourcentage d'artisans	<ul> <li>le pourcentage d'artisans des filières porteuses dont les besoins en équipement ont été satisfaits;</li> </ul>	- Le nombre d'artisans des filières porteuses dont les besoins en équipement sont identifiés;	<ul> <li>Le taux d'accroissement des entreprises artisanales disposées à accueillir les artisans dans le cadre de la formation duale</li> </ul>	<ul> <li>Le nombre de formateurs endogènes reconnus et disponibles;</li> </ul>	<ul> <li>Le nombre de référentiel de formation élaborés/relus et mis en œuvre;</li> </ul>	<ul> <li>Le nombre de centres à vocation de formation créés et/ou renforcés;</li> </ul>	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERTELABLES (JOV)
		-Rapport d'activités DGA; VAO; SIAO; CMABF; FENABF.	FENABF,CNATAC, VAB	-Rapport d'activités :DGA ; VAO ; CMA-BF,	-Rapport d'activités des structures techniques du MJFPE (FAFPA, DGFP, CNC)		SOURCES DE VERIFICATION
		-Disponibilité des ressources financières requises;		ressources humaines et financières requises.	Disponibilité des		HYPOTHESES & RISOUES

HYPOTHESES & RISCUES		-Disponibilité des ressources financières requises	- Disponibilité des ressources financières requises - Adhésion des artisans	<ul> <li>Disponibilité des ressources financières requises;</li> <li>Adhésion des artisans;</li> <li>Stabilité socio-politique.</li> </ul>
SOURCES DE VERIFICATION		-PV de réception des infrastructures construites ou renforcées ; - Rapport d'activités de la DGA.	- Rapports d'activités des structures responsables : DGA, CMA-BF, APEX-B, VAO, SIAO.	- rapports d'activités (APEX-B, VAO, SIAO, CMA-BF, DG Douanes)
INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERFIABLES (10V)	des filières porteuses ayant bénéficié de formation et/ou de perfectionnement dans leur métier;	- Le nombre d'infrastructures construites et/ou renforcées.	-Plus de 90% des artisans ont bénéficié du renforcement de leurs compétences managériales	<ul> <li>-Le taux d'accroissement du volume des exportations des produits de l'artisanat;</li> <li>- Le taux d'accroissement des commandes;</li> <li>- Le nombre de foires et de manifestations commerciales organisées.</li> </ul>
LOGIQUE D'INTERVENTION		R.3.1: les infrastructures de production et de commercialisation des produits et services de l'artisanat sont construites et/ou renforcées	R.3.2: les compétences managériales des artisans des filières porteuses sont renforcées;	R.3.3: la promotion commerciale des produits et services de l'artisanat est renforcée.
TITRE/LIBELLE				

, ,

R.5.2 : u d'information		R.5.1: les statistique secteur de l'artisa fiables et disponibles	R.4.3: l'offre de financiers adressé artisans est renforcée.	R.4.2: les pro conditions de finan secteur de l'artis connus des artisans;	R.4.1: Un fonds promotion de (FAPA) est crée.	ITIRE/ LIBELLE LOGIOUED I
un système ı dynamique est		statistiques sur le e l'artisanat sont isponibles	e de services adressée aux nforcée.	produits et financement du l'artisanat sont isans;	ids d'appui à la de l'artisanat e.	LOGIOUE D'INTERVENTION
- Le nombre de personnes informées par le système		- Le nombre de rapports statistiques produits	-Le taux d'accroissement volume de crédit alloué aux artisans;	- Le nombre d'artisans informés et accompagnés;	<ul> <li>Le montant alloué au FAPA;</li> <li>Le volume de crédits octroyés aux artisans par le FAPA</li> </ul>	VERTHABLES (TOV)
- Rapports d'activités (SIRA, GVAA, CMA-BF)		-Données d'enquêtes statistiques (INSD) -registre des métiers de l'artisanat	- Rapports des Fonds nationaux et des Etablissements financiers	- Rapport d'activités de la DGA ;	<ul> <li>Décret portant création du FAPA</li> <li>Loi de finance</li> </ul>	SOURCES DE VERIFICATION
- Disponibilité des ressources financières requises	- Adhésion des artisans	- Stabilité politique - Disponibilité des ressources financières requises	<ul> <li>Disponibilité des ressources financières requises</li> <li>Adhésion des artisans</li> </ul>	- Adhésion des artisans	<ul> <li>Disponibilité des ressources financières requises;</li> <li>Volonté politique</li> </ul>	HANDIHESES & KISONES

HYPOTHESES & RISQUES		- Stabilité politique	<ul> <li>Disponibilité des ressources financières requises</li> </ul>	- Adhésion des artisans
SOURCES DE VERIFICATION			Rapport d'activités DGA	
INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (10V)		- Le nombre de rapports de	BF pi	·
TIRE/LIBELLE LOGIQUE D'INTERVENTION	crée, diffusée et alimentée	R.5.3: un système de suivi-	évaluation du SNDA est fonctionnel.	
TIRE.				

## Programmation physique et financière du Plan d'Actions de la SNDA-BF

Pro	Programmation Axe 1							200000000000000000000000000000000000000	HILLY THE SECTION SANDERS OF THE SECTION OF THE SEC
Identifiants (codes)	Activités par axe stratégique	Structures impliquées	Prog p	Programmation physique	93		Programmation financière	on financière	
			2015	2016	2017	2015	2016	2017	TOTAL 2015- 2017
A.1	Axe 1 : Mettre en place un cadre juridique, institutionnel et organisationnel adapté		-						
A.1.1	Elaborer, adopter et vulgariser les textes d'application du code de l'artisanat	DGA	×	×	×	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
A.1.2	Elaborer et vulgariser un répertoire des textes sur le secteur de l'artisanat	DGA/CMA-BF	×	×	×	5 000 000	15 000 000	5 000 000	25 000 000
A.1.3	Promouvoir et appuyer la restructuration des OPA en corps de métiers	CMA-BF/DGA	×	×	×	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
A.1.4	Ouvrir et tenir le Registre des Métiers de l'artisanat	CMA-BF/DGA	×	×	×	500 000 000	500 000 000	200 000 000	1 200 000 000
A.1.5	Sensibiliser les artisans sur la tenue du registre des Métiers	CMA-BF/DGA	×	×	×	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
A.1.6	Renforcer les capacités institutionnelles des structures d'encadrement et de promotion (DGA, VAO, SIAO, CMA-BF)	FENABF/DGA/CMA -BF /SIAO/VAO	×	×	×	750 000 000	750 000 000	750 000 000	2 250 000 000
A.1.7	Opérationnaliser l'Agence Nationale de Promotion de l'Artisanat	DGA		×	×	1 500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 500 000 000
A.1.8	Dynamiser la CNPA	DGA /CMA-BF/ SIAO/VAO/FENABF	×	×	×	10 000 000	15 000 000	20 000 000	45 000 000
A.1.9	Organiser la Journée Nationale de l'Artisan (JNA)	DGA /CMA-BF/ SIAO/VAO/FENABF		×	×	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000
A.1.10	Créer et/ou renforcer les maisons d'artisans	DGA /CMA-BF		×	×	150 000 000	300 000 000	300 000 000	750 000 000

Programmation Axe 1 (suite)

Identifiants	Activités par axe stratégique	Structure	Pro	Programmation	tion .		Programmat	Programmation financière	
		Chel de file/Respons ables/Parten aires	2015	2016	2017	2015	2016	2017	TOTAL 2015-2017
A.1	Axe 1 : Mettre en place un cadre juridique, institutionnel et organisationnel adapté				·				
A.1.11	Renforcer les capacités organisationnelles de la CMA-BF et des OPA	DGA /CMA-BF/	×	×	×	1 500 000 000	1 000 000 000	200 000 000	3 000 000 000
A.1.12	Rendre opérationnelle les sections territoriales de la CMA-BF	DGA /CMA-BF/	×	×	×	300 000 000	300 000 000	300 000 000	000 000 006
A.1.13	Réaliser une étude sur la mise en place d'un mécanisme approprié de protection sociale des artisans et adopter les textes relatifs	DGA /CMA-BF/ SIAO/VAO/FEN ABF		×		30 000 000	0	0	30 000 000
A.1.14	Réaliser une étude diagnostique sur les coopératives et GIE d'artisans de jeunes et de femmes existants et mettre en œuvre les recommandations	DGA /CMA-BF/ SIAO/VAO/FEN ABF	×	*	×	35 000 000	20 000 000	5 000 000	000 000 09
A.1.17	Mettre en place un cadre de concertation avec les PTF intervenant dans le secteur de l'artisanat	DGA /CMA-BF/ SIAO/VAO/FEN ABF	×	×	×	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
	TOTAL Axe 1					3 205 000 000	4 545 000 000	2 675 000 000	10 975 000 000

## Programmation Axe 2

s (codes)			A.2 compétenc	A 2 1 Réaliser des		secteur de l'artisanat	A.2.2 Créer et équ	formation pr	artisans dan	A 7 3 Cránt at 100			A.2.4 Renforcer et étendre	A.2.5 Organiser de	aux groupes s handicapés,	A.2.6 Suivre l'éval	l la certification	artisans formés	artisans forn A.2.7 Réaliser une				
Activités par axe stratégique		nforcer les	compétences techniques et	protessionnelles des artisans	entre formation-emploi dans le	artisanat	Créer et équiper des centres de	formation professionnelle des	artisans dans les sections	Crion of conformation do	ressources artisanalis		Renforcer et étendre le PDAFA	Organiser des formations adaptées	aux groupes spécifiques (femmes,		Suivre l'évaluation, la validation et	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés Réaliser une étude de faisabilité	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés Réaliser une étude de faisabilité d'incubateurs d'entreprises du secteur de l'artisanat	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés Réaliser une étude de faisabilité d'incubateurs d'entreprises du secteur de l'artisanat Relire et développer des modules de formation adaptés	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés artisans formés Réaliser une étude de faisabilité d'incubateurs d'entreprises du secteur de l'artisanat Relire et développer des modules de formation adaptés Former des formateurs endogènes et des maîtres d'apprentissage	Suivre l'évaluation, la validation et la certification des compétences des artisans formés Réaliser une étude de faisabilité d'incubateurs d'entreprises du secteur de l'artisanat Relire et développer des modules de formation adaptés Former des formateurs endogènes et des maîtres d'apprentissage Appuyer les OA à l'élaboration des
Structure chef	fille/Responsables/Partenaires			DOA TOMA DE	DGA /CIMA-BF	-	CMA-BF/ DGA				FTNARE/DGA	: :: :: :: :: :: ::	CMA-BF/ DGA	DGA /CMA-		BF/FENABF	BF/FENABF CMA-BF/ DGA	BF/FÉNABF CMA-BF/ DGA	BF/FENABF CMA-BF/ DGA DGA/ CMA-BF	BF/FÉNABF ČMA-BF/ DGA DGA/ CMA-BF	BF/FENABF CMA-BF/ DGA DGA / CMA-BF BGA / CMA-BF BF/FENABF	BF/FENABF  CMA-BF/ DGA  CMA-BF/ DGA  DGA / CMA-BF  BF/FENABF  DGA / CMA-BF/FENABF	BF/FENABF  CMA-BF/ DGA  CMA-BF/ DGA  DGA /CMA-BF  DGA /CMA-BF/FENABF  DGA /CMA-BF/FENABF  DGA /CMA-BF
Prog	2015							<	>				×		×			×	×	×	× ×	× × × ×	×××
Programmation physique	2016				×			<	<u> </u>		<	>	×		×		×			×	× ×	× × ×	×××
tion	2017				·			<	>				×		×	į	×			_	×	×	××
	2015		-		<b>&gt;</b>	,		500 000	000 000		350 000 000	200 000 000	250 000 000		75 000 0000		10 000 000		0	25 000 000		300 000 000	300 000 000
Programm	2016				30 000 000	000		200	500 000 000		750 000	700 000 000	200 000 000		75 000 000		10 000 000		30 000 000	25 000 000		250 000 000	250 000 000
Programmation financière	2017				Þ	c			500 000 000		300	300 000 000	200 000 000		75 000 000		10 000 000		0	0	ממה ממה	700 000 000	200 000 000
	TOTAL 2015-2017				30,000	20 000 000			1 500 000 000			800 000 000	650 000 000		225 000 000		30 000 000		30 000 000	50 000 000	750 000 000		

ļ

Identifiants (codes)	Activités par axe stratégique	Structure chef de file/Responsables	Program phys	grammatic physique	nmation sigue		Programmation financière	in financière	
		/Partenaires	2015	201 6	2017	2015	2016	2017	TOTAL 2015- 2017
۸ ۲	Axe 2 : Renforcer les								
<b>4</b>	et professionnelles des								
	artisans								
A.2.11	Organiser des rencontres de	DGA /CMA-							
	concertation entre acteurs	BF/FENABF							
	sur le financement de la		×	×	×	2 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000
	formation professionnelle								
A.7.12	Organiser des sessions de	DGA /CMA-							
	perfectionnement et la mise	BF/FENABF/VAO							
	à niveau des artisans dans					20 000 000	000 000 09	70 000 000	180 000 000
	les métiers technologiques							-	
	à évolution rapide							-	
A.2.13	Former les artisans sur	DGA /CMA-							
	l'autoprotection et sur la	BF/FENABF/				30 000 000	40 000 000	20 000 000	120 000 000
	protection environnementale	VAO/SIAO							
A.2.14	Former les artisans sur	DGA /CMA-BF				30 000 000	40 000 000	20 000 000	
	l'hygiène alimentaire								120 000 000
									·
	TOTAL Axe 2					1 110 000 000	1 135 000 000	935 000 000	4 625 000 000

## Programmation Axe 3

Identifian (codes)	, <u> </u>	Identifiants Activités par axe stratégique (codes)  Axe 3 : Accroitre la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat	Structure chef de file/Respons ables/Parten aires	Prog 2015	Programmation physique 2016 20	2017	2015	Programmation financière 2016 2017	on financière 2017	
A.3.1		Poursuivre la construction, l'équipement et assurer le fonctionnement du CNATAC.	DGA	×	×	*	700 000 000	600 000 000	700 (	700 000 000
A.3.2		Poursuivre la construction, l'équipement et assurer le fonctionnement de trois (03) villages artisanaux.	DGA	×	×	×	3 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	000 000
A.3.3		Mettre en œuvre le projet de galerie virtuelle de l'artisanat africain	DGA /VAO/SIAO	×	×	×	250 000 000	200 000 000	100 000 000	000
A.3.4		Identifier et sensibiliser les artisans à l'utilisation des techniques et technologies de productions dans les filières porteuses	DGA /CMA-BF	×	×	×	20 000 000	20 000 000	20 000 000	000
A.3.5	.5	Former les artisans en technique de marketing/ techniques de négociation	DGA /CMA-BF	×	×	×	50 000 000	150 000 000	50 000 000	000
A.3.6	.6	Former les artisans en entreprenariat artisanal et en gestion comptable	DGA /CMA- BF/FENABF	×	×	×	50 000 000	150 000 000	50 000 000	000
A.3.7	.7	Sensibiliser les artisans en système de réseautage	DGA /CMA-BF	×	×	×	50 000 000	150 000 000	50 000 000	00
A.3.8	8	Sensibiliser les artisans à tendre vers la labellisation de leurs œuvres	DGA /CMA- BF/FENABF/VA O	×	×	×	50 000 000	150 000 000	50:000 000	000

Programmation Axe 3 (suite)

Identifia	a Activités par axe stratégique	Children Children	•					
(codes)		Chefde		Programmation Physique		Program	Programmation financière	
		ables/Parten	2015	2016 2017	7 2015	2016	2017	TOTAL SOSE
A.3	Axe 3 : Accroitre la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et	altes						2017
A.3.9	Doter les organisations artisanales des	DGA /CMA-	-			-		
2 40	production performants	BF/FENABF	×	× ×	200 000 000	200 000 000	200 000	
A:5:10	Prospecter de nouveaux marchés pour les produits et services artisanaux	DGA /CMA-		-			000 000	1 500 000 000
A.3.11	Formar ac attions & Watti	BF/VAO/SIAO/F ENABF	×	×  ×	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 005
	The same of the sa	DGA /CMA-	<u> </u>	-				שני מער מער
A 3 13	T do not in	BF/VAO/SIAO/F	×	×  ×	20 000 000	50 000 000	20 000 000	
71.0.0	Soecialisés nour la promotion des	DGA /CMA-	+	+			000 000 00	150 000 000
	porteuses pour femmes (filature	BF/FENABF						
	transformation agro- alimentaire,			× ×	300 000 000	250 000 000	200 000 000	750 000 000
A.3.13	Appuyer la protection des cellures artissantes			_				
7	Saltipaliales altibaliales	DGA /CMA-	×	> - -				
A.3.14	Sensibiliser les artisans à adopter une	DGA /CMA-	+	<   - -	100 000 000	20 000 000	20 000 000	200 000 000
	activations designed and the control of the control	BF/VAO/SIAO	×  ×	×	20 000 000	50 000 000	000	
A.5.15	Preparer et tenir les éditions du SIAO	DGA/SIAO	    >	+			000 000 00	150 000 000
OT:5:¥	Promouvoir les œuvres primées aux SIAO à	SIAO/ DGA/	\ \ \ \ \	×  -	250 000 000	500 000 000	250 000 000	1 000 000 000
42.47	udvers les foires et salons internationaux	CMA-BF	×  ×	× —	30 000 000	30,000,000	000 000	000 000 000 1
<u> </u>	Preure en œuvre la stratégie de sortie des artisans du VAO (système de rotation	DGA/VAO	+	-		000 000 05	30 000 000	000 000 06
┰	artisans)		× ×	×	<u></u>		100 000 000	
A.3.18	Informer et sensibiliser les autorités et la	DGA /CMA-BF	+-				000 000	100 000 000
	Services de l'artisanat		×  ×	×	20 000 000	20 000 000	50 000 000	1 70 000
			-			•	200 000 00	000 000 ncr

Programmation Axe 3 (suite)

TOTA	А		Iden (α
TOTAL AXE 3	A.3.19	А.3	Identifiants (codes)
	Organiser des salons régionaux spécialisés sur les produits de l'artisanaux	Axe 3 : Accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat	Activités par axe stratégique
	DGA /CMA-BF/VAO/ SIAO/FENABF		Structure chef de file/Responsables /Partenaires
			Prog p 2015
	×		Programmation physique 2015 2016 2017
	×		tion 2 2017
3 150 000 000	350 000 000		2015
3 150 000 000 5 040 000 000 2 940 000 000 15 150 000 000	000 000 025		Programmati 2016
2 940 000 000	350 000 000		Programmation financière 2016 2017
15 150 000 000	1 150 000 000		TOTAL 2015- 2017

Programmation Axe 4

Identifiants (codes)	Activités par axe stratégique	Structure chef de file/Responsables	Prog	Programmation physique	tion		Programma	Programmation financière	Saul III
		2000	2015 2016 2017	2016	2017	2015	2016	2017	TOTAL 2015- 2017
A.4	Axe 4 : Promouvoir un système de financement adapté au secteur de								
A.4.1	l artisanat Opérationnaliser le Fonds d'Appui au Développement de l'Artisanat	DGA		×	×	20 000 000	1 000 000 000	200 000 000	1 550 000 000
A.4.2	Organiser des séminaires régionaux sur les produits et conditions de financement des activités de l'artisanat	DGA /CMA-BF	×	×	×	20 000 000	20 000 000	20 000 000	150 000 000
A.4.3	Répertorier et vulgariser les possibilités de financement des activités de l'artisanat	DGA /CMA-BF	×	×	×	30 000 000	2 000 000	5 000 000	40 000 000
Total Axe 4						140 000 000	1 605 000 000	140 000 000 1 605 000 000 1 030 000 000	1 740 000 000

## Programmation Axe 5

Total Axe 5	A.5.9 Créer sessio SNDA	A.5.8 Elab de s de la	A.5.7 Elab	A.5.6 Réalise média	A.5.5 Elab	A.5.4 Elab	A.5.3 Opératio SIRA-BF	A.5.2 Crée WEB	A.5.1 Réali secte Carte	A.5 d'int		Identifiants (codes)
	Créer et assurer le fonctionnement des sessions du comité de pilotage de la SNDA	Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDA-BF	Elaborer et diffuser un annuaire de l'artisanat	Réaliser et mettre en œuvre un Plan média	Elaborer et diffuser un guide d'information sur le secteur de l'artisanat	Elaborer et diffuser un guide des entreprises artisanales	Opérationnaliser et mettre à jour le SIRA-BF	Créer, alimenter et mettre à jour un site WEB sur l'artisanat au Burkina Faso	Réaliser le recensement général du secteur de l'artisanat et établir la Cartographie de l'artisanat	Axe 5 : Mettre en place un système d'informations, de statistiques et de communication		Activités par axe stratégique
	DGA	DGA	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF	DGA /CMA-BF		/Partenaires	Structure chef de file/Responsables
		×	×	×	×	×	×				2015	Prog
		×	×	×	×	×	×	×	×		2016	Programmatio physique
		×	×	×	×	×	×	×			2017	tion
110 000 000	30 000 000	20 000 000	30 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	0	0		2015	
410 000 000	30 000 000	5 000 000	30 000 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	50 000 000	300 000 000		2016	Programmat
45 000 000	30 000 000	5 000 000	30 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0		2017	Programmation financière
700 000 000	90 000 000	30 000 000	90 000 000	80 000 000	20 000 000	20 000 000	15 000 000	55 000 000	300 000 000		TOTAL 2015- 2017	

Le budget de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina-Faso s'élève à 33 190 000 000 Francs CFA